

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le six mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à neuf heures trente à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 20

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.

ABSENTS : CHATAL J.P.- FREOUR J.C.- Mme FRANCO M.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- THURIAUD M.

POUVOIRS : FREOUR J.C. à DAVID G.- GUIHARD A. à OILLIC J.P.- Mme LEVRAUD F. à PEDRON A.- MATHIEU J .P. à Mme DENIGOT B.

Secrétaire de séance : Mme GICQUIAUX Cécile

**Objet : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme
De la commune de LA ROCHE BERNARD**

La commune de LA ROCHE BERNARD a arrêté son Plan Local d'Urbanisme.

En tant que commune limitrophe, la commune de NIVILLAC a souhaité être consultée sur ce projet.

La commune a reçu le 5 février 2013 un céderom contenant toutes les pièces du dossier.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de P.L.U. conformément à l'article 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Après examen du projet, en particulier les secteurs limitrophes de la commune de NIVILLAC, le conseil municipal n'émet aucune observation sur le projet et **donne donc un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA ROCHE-BERNARD.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130506-2013D35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013
Publication : 07/05/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

